

Programmes d'échanges et des actions de formation à l'étranger organisés au cours de l'année scolaire 2012-2013

Second degré

1. Stages linguistiques

1) A qui ces stages sont-ils destinés ?

- Aux professeurs de langues vivantes des établissements publics de l'enseignement secondaire (collèges, LEGT et LP) ;
- Aux professeurs en charge de l'enseignement d'une discipline non linguistique en section européenne.

2) Quels sont leurs objectifs ?

- Perfectionnement linguistique ;
- Réflexion sur la méthodologie et l'évaluation de l'enseignement des langues ;
- Mise à jour des connaissances culturelles.

3) Quand ont-ils lieu ?

Ils se déroulent pendant les congés scolaires d'été. Ils commencent au plus tôt fin juin et s'achèvent au plus tard fin août.

NB : Les stages de langue italienne n° 502 et 511 qui se déroulaient habituellement dans le courant du mois d'août, auront lieu, cette année, lors de la deuxième quinzaine du mois de juillet 2012.

4) Comment s'inscrire ?

- Consulter le [BOEN du 03 novembre 2011](#)
- Choisissez votre stage suivant votre statut
 - [Stages et actions de formation à l'étranger destinés aux professeurs du second degré](#)
- [Procédez à votre inscription en ligne](#)
Conservez une copie de votre dossier et remettez l'**original** à votre chef d'établissement qui doit y porter son avis et le viser.

Votre chef d'établissement transmet ensuite votre dossier par la voie hiérarchique afin qu'il soit revêtu de l'ensemble des avis requis avant de parvenir à la DAREIC (DAREIC GIP-FCIP, 4 rue du Père Delawarde Desrochers 97200 Fort de France). Les services de la DAREIC le transmettent ensuite au CIEP qui procèdent au classement et prépare la tenue des commissions de sélection afférentes.

5) Quelle est la date limite pour le retour de votre dossier auprès des IA-DSDEN ou des rectorats ?

- Le **vendredi 06 janvier 2012** dernier délai.

Attention : A partir du 2 janvier 2012 minuit, vous ne pourrez plus que visualiser votre dossier précédemment instruit. Il ne sera plus possible de s'inscrire ni même de confirmer la validité du dossier.

2. **Échanges poste pour poste Second degré - Etats Unis**

Échanges poste pour poste Etats-Unis

Des échanges poste pour poste entre des professeurs d'anglais, titulaires des établissements publics français du second degré et des enseignants américains issus d'établissements publics ou privés sont organisés avec les États-Unis pour chaque année scolaire.

Les objectifs des échanges poste pour poste sont de permettre à des professeurs d'anglais :

- de découvrir ou d'approfondir leur connaissance du système éducatif américain et d'observer avec plus de recul les spécificités de leur propre système,
- d'enrichir leur pratique et de se perfectionner professionnellement,
- de contribuer à l'ouverture internationale des systèmes d'éducation français et étrangers par la promotion des langues vivantes en France et celle de la langue française aux Etats-Unis,
- d'éveiller la curiosité des élèves et de les enrichir par le contact avec un professeur étranger dans un premier temps et avec un professeur ouvert à d'autres réalités pédagogiques et culturelles dans un deuxième temps,
- de créer ou renforcer des liens entre communautés éducatives, celle de l'établissement scolaire américain qui les accueillera et celle du collège ou lycée français où ils exercent,
- de créer des conditions favorables à la mobilité des élèves et des enseignants.

Comment poser votre candidature ?

Lisez attentivement le programme détaillé du programme des Séjours professionnels (profil des candidats, dispositions financières, etc.) avant toute démarche d'inscription sur le site du CIEP :

<http://www.ciep.fr/echposte/poste.php>

a) Calendrier de dépôt des candidatures

- **Téléchargement des dossiers** : en 3 exemplaires
Rappel : les candidats doivent obligatoirement remplir un deuxième dossier en anglais auprès de la Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels. Pour obtenir le dossier, les professeurs peuvent se rendre sur le site internet www.fulbright-france.org/gene/main.php?uni=1&base=361
- Date limite d'envoi du premier dossier, sans avis hiérarchique, directement au CIEP : le **23 janvier 2012**
La candidature ne sera validée qu'une fois les deux autres exemplaires retournés au CIEP.

Les deux autres exemplaires seront renvoyés avant le **23 janvier 2012** par le chef d'établissement au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC GIP-FCIP, 4 rue du Père Delawarde Desrochers 97200 Fort de France) qui les transmettra au CIEP, pour le **6 février 2012**.

3. Programme CODOFIL en Louisiane

Dans le cadre des accords de coopération linguistique et culturelle entre la France et la Louisiane en matière d'éducation, de promotion de la langue et d'échanges culturels et audiovisuels, le [Consulat général de France à La Nouvelle-Orléans](#), le [Département d'Éducation de Louisiane](#), et le [Conseil pour le développement du français en Louisiane \(CODOFIL\)](#) veillent ensemble à la qualité de l'enseignement du français qui est dispensé aux 70 000 élèves et étudiants francophones louisianais.

Afin de maintenir et de développer le français en Louisiane, les différents partenaires du programme CODOFIL organisent, entre autres actions, un **programme d'échanges de professeurs** avec le soutien du [ministère des Affaires étrangères et européennes](#), du [Centre international d'études pédagogiques \(CIEP\)](#) et du [ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative](#).

Objectifs généraux du programme

- Contribuer au développement du français en Louisiane ;
- favoriser le perfectionnement linguistique de professeurs des écoles français afin qu'ils soient capables, à leur retour en France, d'assurer l'enseignement de l'anglais à l'école primaire ;
- permettre aux diplômés de FLE de parfaire leur expérience d'enseignant en français langue étrangère ;
- proposer aux enseignants une ouverture sur une civilisation et un système éducatif différents.

Profil des candidats

- Le programme s'adresse aux enseignants des premier et second degrés titulaires et non titulaires du ministère de l'Éducation nationale ainsi qu'aux professeurs de français langue étrangère (FLE) ;
- les règles américaines en matière de visa ainsi que celles qui s'appliquent en matière de certification et de diplômes requièrent de manière impérative d'avoir trois années d'expérience professionnelle ;
- une expérience ou une formation en didactique des langues sera appréciée.

Calendrier prévisionnel

Lisez attentivement le programme détaillé du programme (profil des candidats, dispositions financières, etc.) avant toute démarche d'inscription sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/codofil/index.php/>.

- **3 novembre 2011 - 16 janvier 2012** : dès parution au Bulletin officiel de l'Éducation nationale ([BOEN n° 40 du 3 novembre 2011](#)), envoi des dossiers :
 - par courriel et par la voie hiérarchique pour les enseignants titulaires et non titulaires du MEN ;
 - par courriel et par courrier simple pour les candidats professeurs de français langue étrangère (FLE) ;
- deuxième quinzaine de février 2012 : présélection des candidats ;
- début mars 2012 : parution de la liste des candidats retenus pour participer aux entretiens obligatoires qui se dérouleront au CIEP à Sèvres du **19 au 30 mars 2012** ;

avril - juin 2012 : parution des listes des candidats recrutés

4. SEJOURS PROFESSIONNELS 2012-2013

Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Royaume-Uni

Départ pour un séjour de 2 semaines pour les professeurs de langue vivante ou de discipline non-linguistique -DNL- (prioritaires), et d'autres disciplines (non prioritaires), dans un établissement européen.
Accueil d'un professeur européen dans votre établissement pour un séjour de 2 à 3 semaines.

Les objectifs de ce programme sont de permettre à des professeurs de langue vivante et de DNL :

- de participer à la vie d'un établissement scolaire européen à travers, par exemple, l'observation de cours et de pratiques pédagogiques, la conduite de cours en binôme avec le collègue étranger, l'étude de dispositifs d'accompagnement des élèves ou l'analyse des procédures d'évaluation, d'orientation ou d'encadrement,
- d'approfondir ou de préparer des projets d'échanges et/ou d'appariements entre établissements, le cas échéant dans le cadre d'un partenariat existant entre l'académie d'origine et la région de l'établissement d'accueil,
- de préparer des projets pédagogiques communs de nature interculturelle et pluridisciplinaire

Comment poser votre candidature ?

1. Lisez attentivement le programme détaillé du programme des Séjours professionnels (profil des candidats, dispositions financières, etc.) avant toute démarche d'inscription.
Procédez à votre inscription en ligne **avant le 10 février 2012** : lien vers les dossiers de candidature DEPART ou ACCUEIL sur le site du CIEP : <http://www3.ciep.fr/le/sejoursprofessionnels/>.

Candidature pour le départ d'un professeur français :

2. Conservez une copie de votre dossier et remettez la version imprimée du PDF (reçu par courriel) à votre chef d'établissement après l'avoir visée et signée. Après y avoir apposé son avis, celui-ci transmet le dossier au DAREIC (DAREIC GIP-FCIP, 4 rue du Père Delawarde Desrochers 97200 Fort de France) **avant le 10 février 2012**. Tout dossier reçu par le DAREIC après cette date sera considéré comme non recevable. Le DAREIC se chargera ensuite de faire parvenir au CIEP le dossier revêtu de tous les avis hiérarchiques.
3. Votre candidature ne sera validée que lorsque l'exemplaire papier, visé par la hiérarchie, sera reçu au CIEP.

Candidature pour l'accueil d'un professeur européen :

Conservez une copie de votre dossier et transmettez au CIEP **avant le 10 février 2012** la version imprimée du PDF (reçu par courriel) une fois visée et signée par le chef d'établissement et la personne contact de l'établissement. Merci d'adresser une copie du document au DAREIC (DAREIC GIP-FCIP, 4 rue du Père Delawarde Desrochers 97200 Fort de France) pour information.